

**SERVICES DU CHEF
DU GOUVERNEMENT**

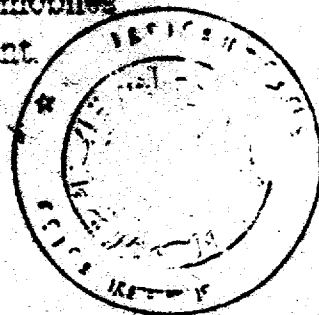
MINISTRE DE L'ECONOMIE

******ARRETE INTERMINISTERIEL DU 31 JAN 1994**

**COMPLETANT L'ARRETE INTERMINISTERIEL DU 23 MARS 1992
FIXANT LA LISTE, LES TACHES ET LE CLASSEMENT DES POSTES
DE TRAVAIL CORRESPONDANTS AUX DIFFERENTS GRADES D'OUVRIERS
PROFESSIONNELS, CONDUCTEURS D'AUTOMOBILES APPARITEURS,
SPECIFIQUES AUX SERVICES DU CHEF DU GOUVERNEMENT ******

**LE CHEF DU GOUVERNEMENT ;
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ;**

- (Vu le Décret n°85-59 du 23 Mars 1985, portant Statut type des travailleurs des Institutions et Administrations Publiques ;
- (Vu le Décret n° 89-225 du 5 Décembre 1989, portant Statut particulier des Ouvriers professionnels, conducteurs d'Automobiles et Appareteurs et notamment son article 40 ;
- (Vu l'Arrêté Interministériel du 23 Mars 1992 fixant la liste, les tâches et le classement des postes de travail correspondant aux différents grades d'Ouvriers Professionnels, Conducteurs Automobiles Appareteurs, spécifiques aux services du Chef du Gouvernement.



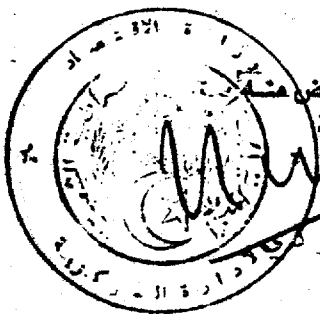
A R R E T E

ARTICLE 1 //- Le présent arrêté a pour objet de compléter les tableaux annexés à l'arrêté interministériel du 23 Mars 1992 sus-visés, fixant la liste, les tâches et le classement des postes de travail correspondants aux différents grades d'Ouvriers Professionnels, Conducteurs d'Automobiles et Appariteurs spécifiques aux Services du Chef du Gouvernement.

ARTICLE 2 //- Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

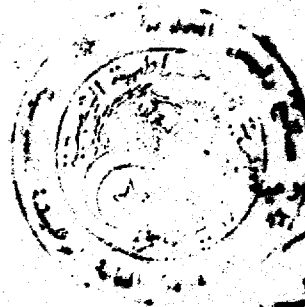
LE MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE

LE MINISTRE DU
GOUVERNEMENT



من وزير الاقتصاد و تفويض من
المدير العام للميزانية

إمضاء: أ. سعدو

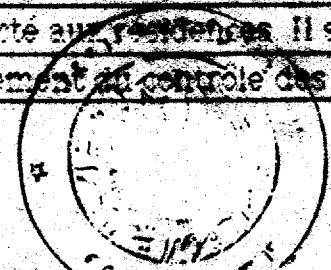


من رئيس الحكومة
و تفويض من
المدير العام للميزانية
عبد الدين قويدر

-°°- POSTES DE TRAVAIL CORRESPONDANTS AUX CORPS
OUVRIERS PROFESSIONNELS HORS CATEGORIE -°°-

FILIERE : RESTAURATION :-

DENOMINATION EXACTE	CLASSEMENT			DEFINITION DES PRINCIPALES
POSTE ET AUTRE DENOM.	CAT	SBC	IND	TACHES
GERANT DE CANTINE NIVEAU I	10	2	267	Agent chargé de la gestion et du contrôle de l'ensemble des activités et du personnel d'une cantine servant jusqu'à 500 repas par jour. Assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et en matériel de cuisine prospecte et conclut les différents fournisseurs, établit les bons de commande ; tient des recettes et des dépenses de la cantine, et calcul le prix de revient moyens du repas.
GERANT DE CANTINE	11	3	304	Agent chargé du contrôle et de la coordination de l'ensemble des activités et du personnel d'une cantine. Il assure l'approvisionnement en denrées alimentaires et en matériels de cuisine, établit les bons de commandes et tient une comptabilité journalière des recettes et dépenses
CHEF DE RANG	10	4	281	Agent chargé de coordonner l'activité du personnel de cuisine et de restauration affecté aux résidences. Il s'occupe également du contrôle des



41..				Approvisionnement et de la qualité des mets.
MAITRE D'HOTEL	11	4	312	Agent hautement qualifié en matière de restauration et hotellerie. Il est chargé du contrôle des cuisines et de la coordination entre différents agents relevant de la restauration (cuisinier, cafetier, serveur, etc...), tient à jour l'inventaire, dresse l'état des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

